



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 71'285 mm²

Dissonances sous la Coupole

PARLEMENT • La 50^e législature s'ouvre en présence de Chambres plus libérales, mais aussi plus divisées. Une cohabitation délicate. Deux jeunes PLR accèdent au perchoir.



Première citoyenne du pays, Christa Markwalder a ouvert la session au son du violoncelle. KEYSTONE
LUC-OLIVIER ERARD

C'est au son du violoncelle de la désormais première citoyenne helvétique que la 50^e législature s'est ouverte hier à Berne. Christa Markwalder, PLR bernoise de 40 ans, a accédé au perchoir du National dans la foulée de sa prestation musicale, par 159 voix sur 183 bulletins valables. Elle n'aura donc pas souffert de l'affaire du lobby kazakh, dont elle était sortie blanchie à la fin de la législature précédente. Un

peu plus tard, le sénateur Raphaël Comte, PLR neuchâtelois de 36 ans, prenait les commandes de la Chambre des cantons par un carton plein: 44 voix sur 44 bulletins valables.

Les députés ainsi organisés se sont mis au travail avec, pour certains, une petite appréhension: le résultat des élections du 18 octobre a éloigné un peu les centres de gravité des deux Chambres, le National

ayant glissé à droite, mais pas les Etats.

Blocages en vue?

Résultat: UDC et PLR pourraient atteindre à eux seuls la majorité absolue à la Chambre basse, les deux groupes totalisant théoriquement 101 voix sur 200. Au Conseil des Etats, ces deux groupes sont minoritaires et devront donc chercher d'autres alliances. Par conséquent, le risque de voir les deux Chambres



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 71'285 mm²

du parlement plus souvent antagonistes lors de cette législature existe bel et bien.

«Nous sommes élus pour faire avancer les choses»

GÉRALDINE SAVARY

Comment les élus s'en accommodent-ils? Les lois qui font la navette entre les deux hémicycles pour épuiser les divergences, le parlement y est habitué. Après trois allers-retours, il y a «conciliation», procédure à l'issue de laquelle le refus d'une seule Chambre peut faire échouer la loi. Et ça, c'est rare, en tout cas jusqu'à aujourd'hui. La loi sur les chiens, déposée dans l'émotion d'un fait divers, était enterrée en 2010. Celle sur la prévention subissait le même sort en 2012.

«Nous sommes élus pour faire avancer les choses. Nous travaillons toujours beaucoup pour qu'une loi, même si nous n'y sommes pas favorables, s'oriente dans le sens de nos préoccupations. Un abandon au final est donc forcément un échec du parlement», résume la conseillère aux Etats Géraldine Savary (ps/VD).

La sénatrice s'attend à «une législature difficile» lors de laquelle de tels cas pourraient se présenter. Pour elle, le courant libéral du début des années 2000 qui déclenchait les privatisations (télécoms, électricité) avait connu «un coup de frein» à l'issue des élections de 2011. «La droite libérale a rongé son frein pendant quatre ans.» A l'entendre, cette accalmie est terminée, et il faudra faire avec. Le Conseil des Etats, par tradition plutôt conservateur, va-t-il voir son rôle changer? «Oui, peut-être va-t-il devenir une Chambre de modération», imagine Géral-

dine Savary.

Pour Christian Lüscher (plr/GE), il n'y a pas matière à débat: «Le PLR a gagné des forces dans les deux Chambres, il va donc forcément gagner en influence.» «Mais on pourrait voir plus souvent des lois échouer au vote final», reconnaît son collègue de parti Olivier Feller (VD).

Le PLR, pivot des majorités

Le PLR sera le premier concerné. Sa progression du 18 octobre lui facilite la constitution d'une majorité, pour autant qu'il se montre discipliné. «Ils seront un peu dans la situation que nous avons connu lors de la législature précédente», s'amuse le PDC valaisan Yannick Buttet. En clair, le PLR sera le pivot des majorités, à condition de ne pas s'éparpiller en donnant un peu de ses forces à chacun des blocs.

Pour Olivier Feller, ce risque est «marginal», le groupe étant «uni sur la plupart des dossiers, à part l'agriculture ou l'énergie». N'existe-t-il pas de risque de division du grand vieux parti entre ses ailes humanistes et néolibérales? «Le problème ne se pose pas ainsi», selon Olivier Feller. «Il y aura peut-être des désaccords de nature régionale

ou cantonale», comme par exemple en matière fiscale, spécule-t-il.

A gauche, le salut passera donc par des calculs serrés. «Il faudra convaincre un peu plus de radicaux», envisage Jean-François Steiert (ps/FR). «Les groupes ne sont pas toujours unanimes. Alors c'est vrai, le PLR va montrer ses muscles pendant six mois. Mais il ne pourra pas passer la législature à la remorque de l'UDC», espère le Fribourgeois.

Premier test le 9 décembre

Convaincre des radicaux? La gauche croit à sa marge de manœuvre dans certains cas. «Le chef du

groupe PLR, c'est Ignazio Cassis, et pas Christian Wasserfallen», fait remarquer Géraldine Savary, heureuse que le PLR ait pris comme chef de file la colombe tessinoise et non le faucon bernois. «Mais le premier test véritable, pour cette majorité UDC-PLR, c'est l'élection du Conseil fédéral.» Dans le cadre de la succession Widmer-Schlumpf, les «hearings» des trois candidats UDC commencent aujourd'hui. Réponse le 9 décembre. I



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 71'285 mm²

Deux jeunes juristes à la présidence



Deux jeunes juristes libéraux-radicaux dirigeront les débats des Chambres fédérales pendant un an. Le Conseil national a élu hier la Bernoise Christa Markwalder à son perchoir. Elle sera secondée par l'UDC zurichois Jürg Stahl et le PDC fribourgeois Dominique de Buman, élus respectivement premier et deuxième vice-président. Le Neuchâtelois Raphaël Comte (PHOTO KEYS-TONE) présidera de son côté le Conseil des Etats.

A la présidence de la Chambre du peuple, Christa Markwalder, 40 ans, couronne une carrière politique qui s'est déroulée presque sans accrocs. La jeune PLR a commencé sa carrière en 1999 au Parlement de Berthoud (BE). Trois ans plus tard, elle conquiert un siège au Parlement cantonal aux dépens de son père Hans-Rudolf Markwalder. Dès l'année suivante, à 28 ans, elle entre au Palais fédéral, et libère ainsi sa

place au Législatif bernois pour son père. A la Chambre basse, cette députée ouverte sur le monde incarne l'aile gauche du Parti libéral-radical. Elle s'illustre en politique extérieure et s'engage, en tant que présidente du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES) de 2006 à 2014, en faveur d'une adhésion de la Confédération à l'Union européenne.

Pour la seconde année consécutive, un élu de l'Arc jurassien accède à la présidence du Conseil des Etats. Après le Jurassien Claude Hêche, c'est le Neuchâtelois Raphaël Comte qui occupe à 36 ans cette fonction. Personnalité discrète et mesurée, grand travailleur, il est d'abord un défenseur du compromis.

«Durant mon année de présidence, je vais mettre l'accent sur la diversité culturelle de la Suisse», explique le président du Conseil des Etats. Dans cet esprit, Raphaël Comte entend accomplir un tour de Suisse pour aller à la rencontre de la population et des autorités des 26 cantons.

Le citoyen de Corcelles-Cormondrèche voue un profond attachement au dialogue. A l'instar de son prédécesseur à cette fonction, Raphaël Comte se tient éloigné des intrigues politiciennes. Né le 29 septembre 1979 à Neuchâtel, Raphaël Comte est l'un des plus jeunes sénateurs à accéder à la présidence de la Chambre des cantons depuis la création de la Suisse moderne. Seul exemple récent, le conseiller fédéral Alain Berset avait lui aussi 36 ans quand il fut nommé, en 2008, à la présidence des Etats. ATS